

EPISODE GRELE 6/7 juillet 2019

**MOBILISATION DES COMPETENCES
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME**

La situation de juin s'aggrave:

19 communes touchées par les orages de grêle de samedi 6 et dimanche 7 rejoignent la liste des 30 premières fortement impactées celui du Samedi 15 juin,

La première zone s'élargit au nord-ouest (Larnage, Erôme...) et sud-est (St Laurent en royans...). L'ensemble des productions sont impactées, fourrages, grandes cultures, fruits, noyers, vignes, maraîchages et serristes.

Les dégâts engendrent des pertes importantes de récoltes, de fonds, destruction de cultures, dégradation des toitures et serres.

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement d'urgence :

Depuis le 18 juin, **les éleveurs, céréaliers, maraîchers, serristes, viticulteurs et arboriculteurs, peuvent être soutenus et accompagnés** par la mobilisation de l'ensemble des expertises de la Chambre d'Agriculture (expertises dégâts, conduite de cultures, traitement, tailles, récolte, re-semis, trésorerie, déclaration assurance, emploi salariés, réglementation, conditionnalité, PAC, Jeune Agriculteur, ...)

Face à ce sinistre, n'hésitez pas à contacter le numéro d'urgence GRELE : 04 27 24 07 43

(8 H 30 - 12 H 00 et 13 H30 - 17 H00)

OU

Contacter les services de la Chambre d'Agriculture sur une adresse mail dédiée :

grele@drome.chambagri.fr